



saur

**Bibliothèques et Organismes
Documentaires**

Collection
dirigée par Jacques Breton
Directeur du Centre de Massy
de l'Ecole nationale supérieure
des bibliothèques

Marcelle Beaudiquez

**Guide de
bibliographie générale**

Méthodologie et pratique

K•G•Saur München • New York • London • Paris 1983

CIP-Kurztitelaufnahme der Deutschen Bibliothek

Beaudiquez, Marcelle:

Guide de bibliographie générale: méthodologie
et pratique / Marcelle Beaudiquez. – München;
New York; London; Paris: Saur, 1983.

(Bibliothèques et organismes documentaires)

ISBN 3-598-20454-X

© 1983 par K.G. Saur Verlag KG, München
Photocomposition: Satzstudio Frohberg, Freigericht
Imprimé en République Fédérale d'Allemagne
par l'Imprimerie Weihert-Druck, Darmstadt
ISBN 3-598-20454-X

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	17
AVERTISSEMENT	19
ABREVIATIONS	20

PREMIERE PARTIE BIBLIOGRAPHIE GENERALE ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE

CHAPITRE PREMIER: LA BIBLIOGRAPHIE, UNE TECHNIQUE ET DES INSTRUMENTS DE TRAVAIL EN PLEINE MUTATION

<i>1. La bibliographie et les bibliographies:</i>	
1.1. Rédiger une bibliographie	23
1.2. Consulter une bibliographie	24
1.3. «Faire de la bibliographie»	24
<i>2. Ouvrages de référence «traditionnels» et «automatisés»:</i>	
2.1. Bases de données bibliographiques	26
2.2. Banques de données	26
<i>3. Quel avenir pour le bibliothécaire?:</i>	
3.1. Un exemple d'interrogation intégrée à un fonds documentaire non spécialisé: la B.P.I.	27

CHAPITRE DEUX: LA PLACE DE LA BIBLIOGRAPHIE DANS LA CHAINE DOCUMENTAIRE ET DANS LA BIBLIOTHEQUE

<i>1. Dans la chaîne documentaire</i>	29
<i>2. Dans la bibliothèque</i>	30

CHAPITRE TROIS: TYPOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES PUBLICATIONS

<i>1. Typologie des informations:</i>	
1.1. Information directe ou immédiate	31
1.2. Information indirecte, médiate ou différée	31

2. <i>Typologie des publications:</i>	
2.1. Les publications primaires	32
2.2. Les publications secondaires	32
2.3. Les publications tertiaires	33
3. <i>Typologie des ouvrages de référence:</i>	
Annexe 1: Grille d'analyse d'un ouvrage de référence	34
Annexe 2: Grille d'analyse d'un répertoire bibliographique	38

CHAPITRE QUATRE: LES STRATEGIES DE LA RECHERCHE

1. <i>Analyse de la question</i>	39
2. <i>Type d'instrument à utiliser</i>	40
3. <i>Choix de l'instrument</i>	40
4. <i>Forme de la réponse</i>	40

CHAPITRE CINQ: LES GUIDES DU BIBLIOTHECAIRE

1. <i>Répertoires en français:</i>	
1.1. Exposé de la méthode de recherche bibliographique	41
1.2. Description des principaux instruments bibliographiques	41
1.3. La bibliographie: approche historique, évolution du concept	42
2. <i>Répertoires en langues étrangères:</i>	
2.1. Exposé méthodologique	42
2.2. Typologie et description des répertoires	43
2.3. Article d'encyclopédie	43

CHAPITRE SIX: TERMINOLOGIE ET VOCABULAIRE

1. <i>Les répertoires bibliographiques:</i>	
1.1. Bibliographie	44
1.2. Catalogue	44
1.3. Qualificatifs des répertoires bibliographiques	45
1.4. Caractéristiques des répertoires bibliographiques	46
Tableau 1: Tableau des caractéristiques	47
1.5. Formes des répertoires bibliographiques	48
2. <i>Les notices des répertoires bibliographiques:</i>	
2.1. Description bibliographique	48
2.2. Notice bibliographique	48
2.3. Référence bibliographique	48
2.4. Notice bibliographique et notice «catalographique»	48
2.5. Qualificatifs des notices	49
3. <i>Les classements des répertoires bibliographiques:</i>	
3.1. Classement principal	49
3.2. Classement complémentaire	50
3.3. Sous-classement	50
3.4. Index	50
3.5. Table	50

3.6. Index cumulatif et volume cumulatif	51
3.7. Qualificatifs des classements	51
Annexes 3: Exemples de classements	53
LECTURES COMPLEMENTAIRES	61

DEUXIEME PARTIE RECHERCHE DE L'INFORMATION

INTRODUCTION

1. <i>Définition de l'information</i>	65
2. <i>Le demandeur d'information</i>	65
3. <i>Moyens d'accès à l'information</i>	65

CHAPITRE PREMIER: TYPOLOGIE DES OUVRAGES DE REFERENCE DE L'INFORMATION IMMEDIATE ET PONCTUELLE

1. <i>Les termes génériques: annuaires, dictionnaires, recueils de données:</i>	
1.1. Annuaires	67
1.1.1. définitions	67
1.1.2. bibliographies d'annuaires	69
1.2. Dictionnaires	69
1.2.1. dictionnaire encyclopédique	69
1.2.2. dictionnaire de langue	70
1.2.3. dictionnaire spécialisé	70
1.3. Recueils de données	70
1.3.1. données chiffrées	70
1.3.2. données textuelles	70
2. <i>Les catégories documentaires: répertoires d'institutions:</i>	
2.1. Bibliothèques et organismes documentaires	71
2.1.1. recensement français	71
2.1.2. recensement international	72
2.2. Le monde savant	72
2.2.1. recensement français	72
2.2.2. recensement international	73
2.3. Editeurs et libraires	73
2.3.1. recensement français	73
2.3.2. recensement international	74
2.4. Associations et organismes divers	74
2.4.1. recensement français	74
2.4.2. recensement international	75

2.5. Organismes administratifs	75
2.5.1. recensement français	75
3. <i>Les catégories documentaires: encyclopédies et dictionnaires encyclopédiques:</i>	
3.1. Définition et bref historique de l'encyclopédie	76
3.2. Les modes d'édition	77
3.3. Le bibliothécaire et les encyclopédies	77
3.4. Encyclopédies historiques et encyclopédies contemporaines	78
3.5. Typologie des encyclopédies	79
3.5.1. encyclopédies générales et spécialisées	79
3.5.2. nationalisme et internationalisme	80
3.5.3. encyclopédies alphabétiques à lexique large et dictionnaires encyclopédiques	80
3.5.4. encyclopédies alphabétiques à lexique restreint	82
3.5.5. encyclopédies systématiques	83
3.5.6. collections encyclopédiques	84
3.6. Caractéristiques des encyclopédies	85
3.6.1. actualité et mise à jour	85
3.6.1.1. feuillets mobiles	85
3.6.1.2. volumes annuels	86
3.6.1.3. suppléments	86
3.6.1.4. réédition et retraitage	86
3.6.2. autorité de l'encyclopédie	87
3.6.3. ouverture vers la recherche	87
4. <i>Les catégories documentaires: dictionnaires biographiques:</i>	
4.1. Typologie des dictionnaires biographiques	88
4.1.1. dictionnaires internationaux	88
4.1.2. dictionnaires nationaux	89
4.1.3. dictionnaires de personnalités vivantes	90
4.1.4. dictionnaires spécialisés	91
4.2. Bibliographies de dictionnaires biographiques	92
4.3. Dépouillements de notices biographiques	92
5. <i>Les catégories documentaires: annuaires d'évènements ou chronologies:</i>	
5.1. Les chronologies rétrospectives	93
5.2. Chronologies courantes	93
5.3. Suppléments des encyclopédies	94
6. <i>Les catégories documentaires: recueils généraux d'information:</i>	
6.1. Recueils internationaux	95
7. <i>Les catégories documentaires: annuaires statistiques:</i>	
7.1. Annuaires français	96
7.2. Annuaires internationaux	97
8. <i>Les catégories documentaires: dictionnaires de langue:</i>	
8.1. Dictionnaires de la langue française	97
8.1.1. dictionnaire de la langue «classique»	97
8.1.2. dictionnaires du français contemporain	98

9. Les catégories documentaires: dictionnaires de sigles et d'abréviations:	
9.1. Abréviations et sigles divers	100
9.2. Sigles d'organismes	100
9.3. Dictionnaires spécialisés	101
10. Les catégories documentaires: les atlas:	
10.1. Atlas géographiques	101
10.1.1. atlas internationaux	101
10.1.2. atlas de la France	102
10.2. Atlas historique	102

CHAPITRE DEUX: TYPOLOGIE DES RECHERCHES D'INFORMATION IMMEDIATE

1. Recherche d'une information synthétique sur un sujet donné (Tableau 2)	104
2. Recherche d'une information ponctuelle sur un organisme ou sur une personne (adresse professionnelle) (Tableau 3)	105
3. Recherche d'une information biographique (Tableaux 4 et 5)	106
4. Recherche d'une information événementielle (Tableau 6)	108
5. Autres recherches ponctuelles (Tableau 7)	109

LECTURES COMPLEMENTAIRES	110
---	------------

TROISIEME PARTIE RECHERCHE DU DOCUMENT: LE LIVRE

CHAPITRE PREMIER: LES ACQUISITIONS

1. Définition des besoins	113
2. Acquisitions courantes:	114
2.1. Connaître l'existence du document: les moyens empiriques	114
2.1.1. les médias	114
2.1.2. les catalogues d'éditeurs	114
2.1.2.1. présentation et contenu	115
2.1.2.2. genres et périodicité	115
2.1.2.3. utilisation	116
2.1.2.4. comment se les procurer?	116
2.2. Connaître l'existence du document: les moyens professionnels	116
2.2.1. les bibliographies courantes	116
2.2.2. la situation en France	117
2.2.2.1. Livres-Hebdo et Livres de France	117
2.2.2.1.1. la bibliographie courante commerciale française en 1982 (Tableau 8)	120

2.2.2.2. autres bibliographies aidant aux acquisitions	120
2.3. Choix des documents: les moyens empiriques	120
2.3.1. les médias et les catalogues d'éditeurs	122
2.3.2. les sélections bibliographiques de la presse	122
2.3.2.1. les pages littéraires des quotidiens	123
2.3.2.2. la presse littéraire	123
2.3.2.3. les notes bibliographiques dans les revues	123
2.4. Choix des documents: les moyens professionnels	124
2.4.1. les bibliographies sélectives analytiques courantes	124
2.4.2. les parties informatives de <i>Livres-Hebdo</i> et de <i>Livres de France</i>	125
2.4.3. les bibliographies analytiques des ouvrages professionnels	125
3. <i>Disponibilité du document et acquisitions rétrospectives:</i>	
3.1. Répertoires de livres en vente	127
3.1.1. les catalogues du fonds disponible des éditeurs	127
3.1.2. les catalogues généraux de livres disponibles	127
3.2. Catalogues de la librairie d'occasion	128
3.3. Répertoires de reprints et de microformes	129
3.3.1. les reprints	129
3.3.2. les microformes	129
4. <i>Acquisitions de livres étrangers:</i>	
4.1. Connaissance de la production éditoriale (Tableau 9)	131
4.2. Choix des documents (Tableau 10)	132
4.3. Choix de livres en langues nationales pour les travailleurs migrants	133

CHAPITRE DEUX: LES IDENTIFICATIONS

1. <i>Le système bibliographique international:</i>	
1.1. Les travaux internationaux pour l'identification des documents	134
1.2. Le contrôle bibliographique universel	136
1.3. Vers l'accès universel aux publications	136
2. <i>La bibliographie nationale officielle courante:</i>	
2.1. Définition	137
2.2. Caractéristiques	138
2.3. Contenu	139
2.3.1. documents recensés	139
2.3.2. classement adopté	140
Tableau 11: Bibliographies nationales étrangères	141
Annexe 4: Les services complémentaires permis par l'automatisation: l'exemple de <i>Canadiana</i>	143
3. <i>La bibliographie nationale officielle courante française:</i> <i>la Bibliographie de la France:</i>	
3.1. Historique	144
3.2. Description	145
3.2.1. partie principale: «Livres»	145

3.2.2.	supplément 1: «Publications en série»	146
3.2.3.	supplément 2: «Publications officielles»	147
3.2.4.	supplément 3: «Musique»	147
3.2.5.	supplément 4: «Cartes et plans»	147
3.3.	Chronologie sommaire	148
	Tableau 12: Utilisation de la bibliographie nationale officielle courante française	150
	Tableau 13: «Bibliographie de la France»	151
	Annexe 5: Exemples	152
4.	<i>Les identifications rétrospectives:</i>	
4.1.	Les volumes cumulatifs des bibliographies courantes	158
4.1.1.	définition et situation internationale	158
4.1.2.	la situation en France	159
4.1.2.1.	la bibliographie rétrospective officielle	159
4.1.2.2.	la bibliographie rétrospective commerciale	159
	Tableau 14: Chronologie	160
	Tableau 15: Les volumes cumulatifs des bibliographies commerciales courantes	161
4.2.	Les bibliographies rétrospectives nationales	162
4.2.1.	définition et situation internationale	162
4.2.2.	la situation en France	163
	Tableau 16: Bibliographies françaises rétrospectives et cumulatives	163
4.2.2.1.	Joseph Quérard	164
4.2.2.2.	Otto Lorenz	164
4.3.	Les répertoires complémentaires des identifications rétrospectives	165
4.3.1.	les bibliographies rétrospectives internationales	165
4.3.2.	les bibliographies rétrospectives sélectives spécialisées	168
4.3.3.	les répertoires d'identification des ouvrages publiés sous un pseudonyme ou anonymement	168
4.3.3.1.	les répertoires d'anonymes et de pseudonymes anciens	169
4.3.3.2.	les répertoires de pseudonymes modernes	171
4.4.	Les catalogues imprimés des bibliothèques nationales	171
4.4.1.	Bibliothèque nationale à Paris	172
4.4.1.1.	le catalogue avant 1960	172
4.4.1.2.	le catalogue 1960–1969	173
4.4.2.	British Museum [puis British Library] à Londres	174
4.4.3.	Library of Congress à Washington	176
4.5.	Les catalogues collectifs de livres comme instruments d'identification	176
4.5.1.	le <i>National Union Catalog pre-56 imprints</i>	177
4.5.1.1.	exemples de notices	178
	Tableau 17: Grille de recherches rétrospectives	179

CHAPITRE TROIS: LOCALISATION ET ACCES AU DOCUMENT: LE LIVRE

<i>1. La localisation par le catalogue collectif:</i>	
1.1. Définition du catalogue collectif	182
1.2. Echelle du catalogue collectif	182
1.3. Fabrication et présentation du catalogue collectif	183
1.3.1. le catalogue collectif manuel n'existe que sur fiches	183
1.3.2. le catalogue collectif manuel ou automatisé existe sous forme de volumes imprimés ou de microfiches	184
1.3.3. le catalogue collectif automatisé est directement accessible en conversationnel	184
1.4. Liaison avec le système national de prêt interbibliothèque	185
1.5. L'impact des nouvelles technologies	185
<i>2. Exemples de catalogues collectifs de livres:</i>	
2.1. Le catalogue collectif américain: le N.U.C.	186
2.2. Le catalogue collectif français: le C.C.O.E.	187
<i>3. Orientation du lecteur vers le document</i>	<i>188</i>
LECTURES COMPLEMENTAIRES	190

QUATRIEME PARTIE RECHERCHE DU DOCUMENT: LE PERIODIQUE

INTRODUCTION

<i>1. Définition du périodique et problèmes spécifiques</i>	<i>195</i>
---	------------

CHAPITRE PREMIER: LES ACQUISITIONS

<i>1. Comment prendre un abonnement:</i>	
1.1. Périodiques français	197
1.2. Périodiques étrangers	198
1.2.1. exemple de notice de l' <i>Ulrich's international periodicals</i> <i>directory</i>	199
<i>2. Comment choisir des titres de périodiques:</i>	
2.1. Périodiques français	200
2.2. Périodiques étrangers	200
<i>3. Comment compléter ou constituer des collections de périodiques de toutes</i> <i>dates:</i>	
3.1. Les répertoires de périodiques disponibles	202
3.2. Les répertoires de reproductions de périodiques	202

CHAPITRE DEUX: LES IDENTIFICATIONS

1. <i>Pour identifier le périodique, un numéro normalisé: l'ISSN:</i>	
1.1. Le système ISDS	203
1.2. ISSN et titre clé	204
2. <i>La bibliographie officielle courante pour les périodiques:</i>	
2.1. <i>La Bibliographie de la France: supplément 1:</i> <i>Publications en série</i>	205
3. <i>Les bibliographies rétrospectives:</i>	
3.1. Les répertoires à recensement national en France	207
3.1.1. les périodiques vivants à une date donnée	207
3.1.2. les recensement rétrospectifs	208
3.2. Les répertoires à recensement international	209
3.2.1. le catalogue collectif français	209
3.2.2. le catalogue collectif anglais	210
4. <i>Les répertoires complémentaires:</i>	
4.1. Les répertoires d'abréviations	211
4.2. Les périodiques de l'administration française	212
4.3. Les périodiques clandestins	212

CHAPITRE TROIS: LES LOCALISATIONS

1. <i>Recensements de périodiques de toutes nationalités:</i>	
1.1. <i>Catalogue collectif des périodiques du début du 17e s. à 1939</i>	213
1.2. <i>Listes départementales et catalogues régionaux</i>	214
1.2.1. le C.P.I.	214
1.2.2. le système AGAPE	215
2. <i>Recensements de périodiques étrangers vivants:</i>	
2.1. Les éditions successives de l'I.P.P.E.C.	215
2.2. L'I.P.P.E.C., cumulatif 1965–1980	216
3. <i>Le Catalogue collectif national des périodiques (C.C.N.)</i>	
ANNEXES: Grilles de recherche d'identification des périodiques	218
Tableau 18: Élément connu: le titre	218
Tableau 19: Élément connu: la collectivité éditrice	219
Tableau 20: Élément connu: le sujet	220
Tableau 21: Élément connu: le lieu de publication	221

LECTURES COMPLEMENTAIRES	222
------------------------------------	-----

CINQUIEME PARTIE

RECHERCHE DU DOCUMENT:

LES DOCUMENTS SPECIAUX

INTRODUCTION	225
--------------------	-----

CHAPITRE PREMIER: PUBLICATIONS OFFICIELLES ET ADMINISTRATIVES

<i>1. La situation en France:</i>	
1.1. Source principale: le <i>Journal officiel</i>	227
1.2. Répertoires d'organismes officiels et administratifs	228
1.3. Bibliographie nationale courante officielle	229
1.4. Répertoire des périodiques officiels et administratifs	230
1.5. Bibliographie courante de dépouillements	230
1.6. L'accès aux bases de données gouvernementales et administratives	231
<i>2. L'accès aux publications officielles étrangères</i>	232

CHAPITRE DEUX: THESES ET PUBLICATIONS ACADEMIQUES

<i>1. La situation en France:</i>	
1.1. Le recensement des sujets de thèses	233
1.2. Le recensement et l'accessibilité des thèses soutenues	234
1.2.1. recensement national et exhaustif	234
1.2.2. recensements fragmentaires et spécialisés	235
1.2.3. l'accessibilité des thèses françaises	235
1.2.3.1. les thèses dactylographiées	236
1.2.3.2. les thèses multigraphiées	236
1.2.3.3. les thèses imprimées	236
<i>2. L'accès aux thèses étrangères:</i>	
2.1. Guide international	237
2.2. Bibliographie internationale	237

CHAPITRE TROIS: ARTICLES DE PERIODIQUES GENERAUX

<i>1. Dépouillements de périodiques et tables de revues:</i>	
1.1. Définitions	238
1.2. L'apport de l'informatique	239
<i>2. Dépouillements internationaux de périodiques:</i>	
2.1. Le dernier recensement traditionnel	240
2.2. Un exemple automatisé français: le bulletin du C.N.R.S.	240
<i>3. Dépouillements de périodiques de langue française:</i>	
3.1. Dépouillements rétrospectifs	244
3.2. Dépouillements courants	245

4. <i>Tables de revues et index de quotidiens:</i>	
4.1. Tables de revues	246
4.2. Index des quotidiens	246

CHAPITRE QUATRE: ACTES DE CONGRES

1. <i>Calendrier des congrès:</i>	
1.1. Moyens empiriques	248
1.2. Répertoire d'annonces	248
2. <i>Publication des comptes rendus de congrès</i>	248

CHAPITRE CINQ: BIBLIOGRAPHIES DE BIBLIOGRAPHIES

1. <i>Définition et utilisation</i>	250
2. <i>Bibliographies de bibliographies, internationales, rétrospectives et courantes:</i>	
2.1. Bibliographie de bibliographies internationale rétrospective	250
2.2. Bibliographies de bibliographies internationales courantes	252

LECTURES COMPLEMENTAIRES	253
------------------------------------	-----

SIXIEME PARTIE GUIDE PRATIQUE

CHAPITRE PREMIER: VOCABULAIRE

1. <i>Quelques définitions utiles du vocabulaire bibliothéconomique</i>	257
2. <i>Quelques définitions utiles du vocabulaire informatique</i>	259

CHAPITRE DEUX: EXEMPLES PRATIQUES DE RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

1. <i>Recherche à partir du nom d'auteur d'un ouvrage</i>	262
2. <i>Recherche à partir d'un titre d'ouvrage</i>	263
3. <i>Recherche à partir d'un sujet (livres et périodiques)</i>	265
4. <i>Recherche pour l'identification et la localisation de périodiques</i>	266
5. <i>Approche méthodologique à différents niveaux</i>	267

CHAPITRE TROIS: LES PROGRAMMES DE BIBLIOGRAPHIE GENERALE

1. <i>Le programme du C.S.B.</i>	269
2. <i>Le programme du C.A.F.B.</i>	269
3. <i>Le programme du D.S.B.</i>	270

EN FORME DE CONCLUSION	271
----------------------------------	-----

INDEX AUTEURS ET TITRES	273
-----------------------------------	-----

INTRODUCTION

« . . . La bibliographie [. . .] doit se trouver à l'entrée et, pour ainsi dire, au vestibule d'une bibliothèque. C'est un préliminaire indispensable pour faire usage d'une bibliothèque, quelle qu'elle soit . . . »

Armand Gaston Camus, juriste-consulte
Mémoire présenté à l'Institut national 1796.

Ce guide a été conçu avant tout comme un outil pédagogique destiné aux futurs bibliothécaires préparant les examens et concours professionnels. Mais les enseignants de bibliographie et les professionnels pourront l'utiliser comme aide-mémoire et instrument de recyclage.

L'ouvrage est construit comme un cours de bibliographie générale et insiste particulièrement sur l'aspect méthodologique et pratique de cette discipline. Il propose une typologie commentée de l'utilisation des divers ouvrages de référence qui interviennent dans la recherche de l'information et la recherche du document (acquisitions, identification, localisation) et rejette la présentation chronologique des bibliographies qui a longtemps prévalu.

L'aspect pratique est privilégié par la multiplication des grilles d'analyse, des grilles de recherche, des tableaux récapitulatifs et des exemples concrets.

Proche du programme du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, il peut cependant être utilisé à différents niveaux car l'accent a été mis sur les types d'instruments de travail. Les répertoires cités ne sont que des exemples jugés caractéristiques et leur présence dans ce guide ne signifie pas qu'ils sont nécessairement d'un usage quotidien dans toutes les bibliothèques. Le chapitre 5 en particulier présente des types de répertoires plus connus du bibliothécaire de bibliothèque spécialisée que de celui de lecture publique, mais la typologie ne serait pas complète sans eux.

Certes, toutes les unités documentaires ne disposent pas de l'ensemble des instruments bibliographiques décrits dans ce manuel. Mais toutes ont à assumer des tâches bien définies: acquisition de documents, catalogage (tant que le catalogage national centralisé et la diffusion de fiches ne sont pas assurés de manière satisfaisante), recherches rétrospectives plus ou moins ponctuelles, fourniture du document (donc localisation de ce document) et information au lecteur. Le futur bibliothécaire apprendra ici le moyen de les accomplir au mieux.

Pas plus que l'autarcie, la fermeture au monde extérieur n'est envisageable pour la bibliothèque, y compris dans le domaine bibliographique. Depuis dix ans, la réalisation du contrôle bibliographique universel, puis de l'accès universel aux publications, sont les deux programmes majeurs dans le domaine de l'information et de la documentation. Le

bibliothécaire est concerné par les produits bibliographiques que ces deux programmes ont générés ou profondément modifiés en France et à l'étranger. Les bibliographies nationales officielles, les catalogues collectifs nationaux, les bibliographies rétrospectives . . . trouvent dans ce contexte la justification de leur présence dans ce manuel.

Depuis de nombreuses années, l'enseignement de la bibliographie générale a «mauvaise presse». Cette discipline est, à tort, considérée comme désuète devant les techniques nouvelles et, par là même, elle est trop souvent négligée par les étudiants et par certains collègues. Si une place a été faite à l'informatique dans ce guide, c'est pour montrer qu'elle n'est ni un gadget ni une panacée.

Certes, les nouvelles technologies vont entraîner peu à peu une mutation totale de la fonction documentaire. Mais la bibliographie, générale ou spécialisée, constitue essentiellement un apprentissage de méthodes de recherche, une manière d'appréhender la question documentaire par le bon sens et l'analyse dont nul ordinateur ne pourra nous dispenser.

Si ce livre remplit sa fonction de guide pédagogique, il le devra à une expérience professionnelle de plus de dix années. Cette expérience, pratique et méthodologique, a été acquise principalement dans l'enseignement de la bibliographie générale pour les préparations au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, au Concours de sous-bibliothécaire, au Diplôme supérieur de bibliothécaire et au Cycle supérieur en information et documentation de l'Institut d'études politiques de Paris. Mais elle résulte également du service au lecteur assuré à la Salle des catalogues et des bibliographies de la Bibliothèque nationale, de la participation aux travaux de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires comme responsable de la Section de bibliographie, et du dépouillement d'enquêtes bibliographiques effectué pour l'Unesco.

Mon seul but a été de faire partager cette expérience.

Paris, le 15 février 1983

Marcelle Beaudiquez

Conservateur à la Salle des catalogues
et des bibliographies de la Bibliothèque nationale
Professeur à l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires

AVERTISSEMENT

Ce guide est articulé en 6 parties comprenant chacune un certain nombre de chapitres.

La référence des répertoires cités dans le texte ne correspond pas à une notice normalisée, mais tous les éléments nécessaires à l'identification du répertoire sont indiqués.

Les répertoires ne sont pas décrits de manière complète, mais bien plutôt en insistant sur les caractéristiques qui expliquent leur utilisation à telle ou telle étape de la recherche.

Les guides bibliographiques sont cités dans le texte sous le nom de leur auteur ou sous leur titre: la description complète figure dans la première partie au chapitre V: «Guides du bibliothécaire» (p. 41)

Les renvois se lisent ainsi:

cf. 3 , II , 2.4.2.
voir partie , chapitre , paragraphe

On peut les retrouver par les titres courants.

Des lectures complémentaires figurent à la fin de chaque partie dans une liste de références numérotées. Elles sont signalées dans le texte par la mention L.C. entre parenthèses, suivie du numéro de la référence. Exemple: (L.C.4). Elles sont volontairement limitées aux textes en français pour faciliter l'accès à l'information.

ABREVIATIONS

AFNOR:	Association française de normalisation
B.C.P.:	Bibliothèque centrale de prêt
B.I.P.A.:	Banque d'information politique et d'actualité
B.L.L.D.:	British Library Lending Division
B.N.:	Bibliothèque nationale
B.N.B.:	British National Bibliography
CBU:	Contrôle bibliographique universel
C.C.D.A.:	Comité de coordination de la Documentation administrative
C.D.S.H.:	Centre de documentation Sciences humaines
C.D.S.T.:	Centre de documentation Sciences et techniques
C.D.U.:	Classification décimale universelle
C.I.P.:	Cataloguing in publication
COM:	Computer output microform
D.B.M.I.S.T.:	Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
IFLA:	International Federation of Library Associations
ISBD(M):	International Standard Book Description (Monographs)
ISBD(S):	International Standard Book Description (Serials)
ISBN:	International Standard Book Number
ISSN:	International Standard Serial Number
U.N.I.S.I.S.T.:	United Nations Information System in Science and Technology
UAP:	Universal Access to Publications

PREMIERE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE
ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE

CHAPITRE PREMIER

LA BIBLIOGRAPHIE, UNE TECHNIQUE ET DES INSTRUMENTS DE TRAVAIL EN PLEINE MUTATION

1. LA BIBLIOGRAPHIE ET LES BIBLIOGRAPHIES

Pour définir la bibliographie¹ on pourrait, à l'évidence, dire qu'elle est la science (mais ne serait-ce pas plutôt l'art ou la technique) du bibliographe. Toutefois, «bibliographe» a conservé dans les dictionnaires le sens très large de «personne versée dans la science du livre, de l'édition ou qui écrit sur cette matière», sens très large que les professionnels contemporains donnent néanmoins désormais au terme «bibliologue»².

Il faut donc admettre que si le terme «bibliographie» est étymologiquement lié au livre, il représente actuellement dans la langue française un terme qui ne prend son sens véritable que par le contexte: on dit *rédiger une bibliographie*, *consulter une bibliographie* ou *faire de la bibliographie*, et ces expressions recouvrent des réalités différentes.

Si l'on ne peut donc définir aisément la bibliographie, on peut expliquer ce que recouvrent ces expressions.

1.1. Rédiger une bibliographie

C'est une fonction dont on parle peu, sinon lorsqu'il s'agit d'un étudiant «condamné» à établir la bibliographie de sa thèse, soin dont il se déchargerait volontiers, tant pour le fonds que pour la forme, auprès du bibliothécaire.

Par contre, être bibliographe n'est pas en France une spécialisation reconnue du métier de bibliothécaire (pas plus que la fonction anglaise de «reference librarian», qui n'a pas d'équivalent en français sinon par une périphrase: le bibliothécaire chargé du service de renseignement au public). Alors qu'il existe des bibliothécaires spécialistes de catalogage au Centre bibliographique national et des documentalistes analystes pour le *Bulletin signalétique du C.N.R.S.*, le métier de bibliographe n'a de sens que dans une optique pédagogique et dans le cadre d'un enseignement professionnel. La lignée directe des bibliographes-libraires-érudits du 19^e siècle est éteinte. Mais il faut reconnaître que leur

¹ Il n'est pas dans notre propos de refaire tout l'historique du terme «bibliographie». Cet historique a été fait de manière exemplaire par L.N. Malclès dans *La Bibliographie* (L.C.1).

² Rappelons que chez les anglo-saxons, le terme «bibliography» désigne encore dans certains cas toute la science du livre.

1,I,1.2.

famille ne risque pas de disparaître lorsqu'on voit se multiplier ceux que l'on peut sans doute considérer comme les «nouveaux bibliographes». Ils n'écrivent plus la bibliographie, mais ils savent ou sauront gérer et interroger au maximum de leur potentiel les bases et banques de données d'aujourd'hui et de demain.

1.2. Consulter une bibliographie

Le terme «bibliographie» s'applique non seulement à la technique qui permet la fabrication du répertoire (cf. *supra*) et à la méthode de travail pour l'utilisation la plus performante des informations et des documents recensés dans le répertoire (cf. *infra*), mais également au répertoire lui-même.

La bibliographie-répertoire a longtemps été réduite à une liste de livres établie selon certains critères.

Au fil des ans et des décennies, elle s'est d'abord ouverte à un autre type de documents, les articles de périodiques, puis aux autres supports de l'information, les microformes et le matériel audiovisuel, par exemple. Elle-même n'est plus seulement une bibliographie sur papier; elle peut être une microforme et surtout, désormais, elle peut être enregistrée sur support informatique et donc désigner le support lui-même: les bases de données bibliographiques.

1.3. «Faire de la bibliographie»

En simplifiant considérablement, c'est apprendre à utiliser les répertoires bibliographiques pour des fins quotidiennes; mais on peut admettre que c'est également comprendre le *pourquoi* et le *comment* de ces répertoires, c'est-à-dire les replacer dans un contexte documentaire plus large, national et international, qui donne tout leur sens à ces produits, dans une réalité documentaire en pleine mutation. Savoir, par exemple, pourquoi on a besoin d'un recensement bibliographique national, c'est comprendre également la nécessité de normes internationales de catalogage.

La bibliographie, liée sans doute par ses racines étymologiques, a été trop longtemps limitée à l'apprentissage de listes d'ouvrages. Cet aspect dépréciatif (et passif) fait que la plupart des professionnels l'ignore (sinon la dénigre) tant qu'ils n'ont pas à l'utiliser et à se rendre compte qu'il est fort utile, par une simple analyse logique, de déterminer quel type d'outil bibliographique est nécessaire et de découvrir que cet outil existe et va résoudre le problème.

Heureusement, la réalité dynamique de cette discipline a été exprimée, après L.N. Malclès, par Jacques Archimbaud en 1970 sous une forme ouverte à l'avenir:

«Désignant aussi bien une donnée de base qu'un travail élaboré, un instrument de travail qu'une technique de rédaction, la bibliographie nous semble être surtout une méthode logique d'investigation documentaire dont le but est d'élaborer une information précise . . . qui à la fois soutient et justifie un travail intellectuel et lui permet de progresser en lui indiquant les voies nouvelles».

Plus récemment, Jean-Louis Taffarelli (L.C.2) redéfinissait les deux articulations de la bibliographie: fabrication et utilisation des répertoires sous une forme dynamique tenant compte des nouvelles technologies:

«La bibliographie est ce secteur de la science de l'information qui constitue les stocks ordonnés de références aux documents et les rend accessibles aux demandeurs, employant indifféremment pour ce faire des procédés manuels ou automatiques».

2. OUVRAGES DE REFERENCE «TRADITIONNELS» ET «AUTOMATISES»

Avec l'apparition des techniques informatiques, les répertoires traditionnels, c'est-à-dire ceux fabriqués manuellement et exploités sur un support papier, ont été peu à peu profondément modifiés dans leur forme matérielle sans que leur finalité soit modifiée.

La première étape a été l'enregistrement, en mémoire d'ordinateur, des données bibliographiques, permettant la fabrication automatisée d'une bibliographie, éventuellement plus complète et plus rapide, mais dont le support restait le papier.

Une deuxième étape a été franchie avec la coexistence d'une bibliographie sur papier, conservée pour une plus large diffusion du produit, et l'interrogation possible à distance et en conversationnel de la mémoire de l'ordinateur.

Avec la multiplication des raccordements des centres documentaires aux réseaux de télécommunications et l'implantation de terminaux, la troisième étape est franchie quand les données bibliographiques et autres ne sont accessibles que par l'interrogation de la base ou de la banque de données.

Les répertoires traditionnels comprennent globalement deux catégories qui seront développées *infra* (cf. 1,III,3.): les ouvrages de référence de l'information directe (annuaires, dictionnaires, encyclopédies, . . .) et ceux de l'information indirecte (bibliographies et catalogues).

Sur les supports informatiques la même différenciation peut être faite entre les banques de données qui fournissent une information textuelle ou chiffrée, et les bases de données qui emmagasinent des références bibliographiques (L.C.3).

Pour être plus précis, disons qu'une base de données correspond à un stockage de références bibliographiques, tandis que le stockage dans une banque de données ne porte plus sur la référence d'un document, mais sur l'information contenue dans le document: information textuelle (textes de lois, articles de périodiques, textes de discours présidentiels, . . .), information chiffrée (statistiques, . . .), formules chimiques ou mathématiques³.

Les exemples les plus nombreux de bases et banques de données relèvent de la recherche documentaire dans les domaines spécialisés.

³ On a longtemps employé indifféremment les mots «base» et «banque» de données; les définitions retenues ici sont celles de la terminologie fixée par l'usage en France. Toutefois notre propos n'est pas normatif et il existe d'autres essais de terminologie qui peuvent être intéressants à connaître, même s'ils ne sont pas couramment utilisés (L.C.4).

1,I,2.1.

2.1. Bases de données bibliographiques

Dans le cadre de ce guide, l'exemple le plus général de base bibliographique est celui de la *Bibliographie de la France* (cf. 3,II,3.2.1.), base bibliographique nationale qui contient tous les ouvrages français depuis 1975. C'est un type de base unique par définition pour chaque pays. Il ne s'agit pas d'une base documentaire car elle n'est pas accessible pour une recherche par sujets.

On peut signaler également les bases pluridisciplinaires PASCAL et FRANCIS du Centre national de la recherche scientifique (cf. 5,III,2.2).

2.2. Banques de données

Il n'existe pas encore de banque de données encyclopédique (le *Petit Larousse* ou l'*Encyclopaedia Universalis* consultables par ordinateur!). Certaines banques de données relèvent du domaine de l'information politique, administrative, économique et sociale. Ce sont celles qu'on devrait pouvoir interroger en dehors des centres de documentation accessibles aux seuls spécialistes.

C'est le cas des banques de la BIPA (cf. 5,I,1.6.) ou de la banque de données multidisciplinaire AGORA de l'Agence France Presse (11-13 place de la Bourse 75002 Paris, Tél. (1).770.99.59.) qui donne à ses abonnés le texte de toutes les dépêches de ses correspondants dans le monde (nouvelles françaises et internationales), par exemple.

3. QUEL AVENIR POUR LE BIBLIOTHECAIRE ?

Est-ce à dire que les mutations technologiques qui permettent d'emmagasiner des millions d'unités documentaires sur une simple bande magnétique ou sur une disquette, là où il fallait des kilomètres de rayonnage, et l'implantation de la télématique qui offre à chacun la possibilité d'interroger une mémoire d'ordinateur à partir d'un terminal placé sur son bureau, vont faire disparaître, sinon les bibliothèques, tout au moins le rôle du bibliothécaire, dans la recherche documentaire?

On peut dire sans crainte, au contraire, que le professionnel sera encore très longtemps indispensable comme médiateur, pour analyser et affiner la question posée par l'utilisateur, pour savoir quelle base ou banque il convient d'interroger⁴ et pour déterminer si la question nécessite une interrogation de cette sorte.

On trouve cet aspect analysé fort justement dans le texte d'introduction aux «Débats – B.P.I. 83» sur l'actualité télématique documentaire:

⁴ On pourra consulter à ce sujet le répertoire suivant: – ASSOCIATION NATIONALE DE LA RECHERCHE TECHNIQUE. Paris. – Répertoire des banques de données accessibles en conversationnel. – Nouv. éd. – Paris: A.N.R.T., 1983.

«Les instruments traditionnels que sont au premier chef les catalogues puis les bibliographies spécialement sur papier (bulletin signalétique, annuaires, répertoires, index, tables, chronologies) permettent d'opérer le tri et de sélectionner les questions qui nécessitent une recherche automatisée, l'art du nouveau bibliographe – ingénieur-documentaliste, «broker», interface – consistant à évaluer le contenu et partant, la pertinence potentielle des bases et banques interrogées».

C'est au nouveau bibliographe également de connaître tant les gisements du savoir qui n'existent que sur support informatique (la base ISIS de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la banque AGORA de l'A.F.P., la base PAPHYRUS des dossiers de presse de la Documentation française, par exemple) que les domaines où il n'existe actuellement pratiquement aucune mémoire informatique (histoire universelle, musique, cinéma, actualité culturelle, . . .).

D'autre part, il est évident que l'utilisation d'un terminal ne doit pas être perçue comme un gadget, ni par le professionnel ni par l'utilisateur: on n'interroge pas une base ou une banque de données sans étude préalable, c'est-à-dire sans connaître les logiciels d'interrogation, et sans connaître au moins un minimum de choses dans la discipline concernée. Seule une bonne maîtrise de la technique, du sujet et de l'utilisation des fichiers informatisés peut assurer une réponse pertinente.

Dans cet esprit, il est normal de partager la conclusion d'une étude de la B.P.I. sur l'interrogation des bases et des banques de données (L.C.5):

«Les bases de données, loin de minorer la fonction du bibliothécaire, intermédiaire privilégié entre le lecteur et le stock d'informations en font un médiateur du savoir, détenteur du code d'accès à cette information. Paradoxalement les bases de données n'engendrent pas une nouvelle génération de lecteurs, mais bien une nouvelle génération de bibliothécaires pour qui la télématique se conjugue déjà au présent.»

3.1. Un exemple d'interrogation intégrée à un fonds non spécialisé: la B.P.I.

Il n'existe pas d'interrogation⁵ réellement encyclopédique nous l'avons dit. La possibilité d'accès à plusieurs bases ou banques multidisciplinaires permet de s'en approcher hors des domaines spécialisés.

Ce n'est donc pas l'aspect «encyclopédique» des interrogations faites à la B.P.I. qui retiendra notre attention, mais bien plutôt le refus de la «gadgétisation» et la perception de la recherche documentaire automatisée comme l'un des éléments de la bibliothèque, valorisant le travail du bibliothécaire.

En effet, le service a été conçu dès l'origine (L.C.5) comme un service complémentaire destiné à améliorer le service bibliographique rendu au lecteur, à valoriser le fonds de revues et périodiques, et enfin à sensibiliser le public à la téléinformatique.

⁵ On parle ici d'«interrogation» lorsque la base ou la banque consultée est accessible en conversationnel (voir ce mot dans les définitions utiles (cf. 6,1)) ce qui est le cas d'un grand nombre de gisements documentaires automatisés.

1,I,3.1.

Dans cet esprit, la Bibliothèque Publique d'Information (Centre d'art et de culture «Georges Pompidou» 75004 Paris) dispose depuis mars 1981 de deux terminaux d'interrogation des principales bases et banques de données françaises accessibles en conversationnel:

- ISIS de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (administration, documentation, économie)
- LOGOS de la Banque d'Information Politique et d'Actualité de la Documentation française (administration, économie, problèmes politiques et sociaux en France, politique, presse)
- FRANCIS et PASCAL du Centre National de la Recherche Scientifique (sciences humaines et sociales, et sciences exactes et biologiques)
- AGORA de l'Agence France Presse (politique)
- LEGIS des Journaux officiels (législation)
- URBAMET de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne (urbanisme et environnement).
- . . .

Ces interrogations sont gratuites et réservées au grand public (à l'exclusion des «thésards»). La B.P.I. traite ainsi de 80 à 100 questions par mois, soit en présence du lecteur (40%), soit en fournissant une réponse différée (60%). Dans les deux cas, le listing est commenté pour aider le lecteur à utiliser les documents de la bibliothèque correspondant aux réponses (pour 16% des demandes, plus des $\frac{3}{4}$ des documents identifiés sont disponibles sur place), ou pour orienter le lecteur vers les établissements documentaires adéquats. Les résultats étant globalement satisfaisants, tant auprès des lecteurs que des bibliothécaires (62%), on envisage de compléter le système actuel par l'interrogation de bases étrangères dans les domaines où les produits français sont insuffisants.